



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

opticiens lunetiers

Question écrite n° 53556

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude des opticiens. Diverses mesures législatives récemment votées, comme l'ouverture du marché de l'optique en grandes surfaces et sur internet ou la création de réseau de soins par les assurances complémentaires de santé, affectent durement leur modèle commercial qui prévalait jusqu'ici. Les professionnels anticipent de ces changements une perte de 10 000 à 20 000 emplois dans leur secteur tandis que les écoles continuent de former 2 000 diplômés dans leur branche chaque année. Aussi demandent-ils que l'État prenne en compte cette situation et adapte la taille des promotions en formation aux réels besoins à venir d'un secteur profondément renouvelé. Il le prie de bien vouloir l'informer des mesures qu'il entend prendre pour répondre à leurs attentes.

Texte de la réponse

Le flux des diplômés du brevet de technicien supérieur [BTS] opticien-lunetier a augmenté ces dernières années. Cette augmentation est principalement due à l'ouverture de sections préparant à ce BTS dans les établissements privés hors-contrat sur lesquels l'Etat n'exerce que peu de contrôle. On comptait à la rentrée 2013 dans les établissements publics et privés sous contrat un effectif de 3481 étudiants sur les deux années de formation soit environ 1740 étudiants en deuxième année susceptibles de s'inscrire à l'examen. A la session 2013, 3731 candidats issus de l'ensemble des établissements (publics et privés) se sont inscrits à l'examen du BTS opticien-lunetier pour 2410 diplômés. Si le ministère ne peut pas intervenir sur l'offre de formation en BTS dans les établissements hors contrat, il en est autrement des compétences attendues des diplômés. Le BTS opticien-lunetier fait l'objet actuellement, au sein de la commission professionnelle consultative compétente, d'une étude d'opportunité de rénovation de son référentiel. A cette occasion, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche échange avec les professionnels du secteur sur leurs attentes en matière de compétences maîtrisées notamment dans le cadre des évolutions du secteur évoqué.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53556

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3305

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6481